



TALENCE
GESTION

OPCVM
TALENCE EUROMIDCAP

RAPPORT ANNUEL
Au 30 août 2024

Exercice 2023-24

Fonds Commun de Placement de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION - 38, avenue Hoche - 75008 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank France, Société Anonyme - 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

AFFECTATION RESULTAT

	Caractéristiques				
Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
Parts AC	FR0011992528	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une part
Parts IC	FR0012610145	Capitalisation	Euro	Institutionnels et assimilés	500.000 euros
Parts NC	FR0011992536	Capitalisation	Euro	Part réservée aux fonds nourriciers de TALENCE EUROMIDCAP	Une part
Parts CS	FR0013304060	Capitalisation	Euro	Part réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la société de gestion et agréés par la société de gestion(*)	Une part

OBJECTIF DE GESTION

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire, le FCP a pour objectif sur la durée de placement recommandée d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) (Code Ticker Bloomberg : EURODSCN Index) est un indice action représentatif des petites capitalisations boursières des pays développés de la Zone Euro.

Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

Il est administré par le groupe Bloomberg et disponible sur le site www.bloomberg.com.

Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, à la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice n'a pas encore obtenu un enregistrement/agrément et n'est donc pas encore inscrit sur le registre des administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement se fera essentiellement en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations boursières, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie ci-après, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Le processus d'investissement se décompose en 4 étapes :

- a) Identification des sociétés potentiellement intéressantes :
L'équipe de gestion collectera le maximum d'informations concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec les sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs, ...
- b) Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants :
 - la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ;

- la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash flow ;
- la pertinence de la stratégie ;
- les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ;
- la visibilité sur les résultats ;
- le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle.

c) Valorisation des sociétés

- En valeur absolue, en fonction des perspectives de croissance et de rentabilité,
- En valeur relative, par rapport à leur secteur.

d) Sélection des titres et investissement :

Les choix d'investissement seront principalement portés sur les titres conjuguant des fondamentaux solides et une évaluation attractive, en valeur absolue ou en relatif par rapport à leur secteur. Le gérant choisira les titres offrant le meilleur couple rentabilité / risque.

Mentions relatives à la prise en compte des risques de durabilité et à la taxonomie européenne :

Prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Le Fonds vise à atteindre son objectif de gestion sans intégrer pour le moment les risques de durabilité tels que défini le profil de risque.

A ce jour, les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte car la stratégie de gestion du Fonds ne se concentre que sur les éléments financiers.

Prise en compte de la taxonomie européenne

A ce jour, les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Les actifs (hors dérivés)

➤ Les actions

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA via des titres en direct ou à hauteur maximum de 10% en OPCVM actions et est exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions de la zone euro, dont une part prépondérante hors France, de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions hors pays de la zone Euro.

Dans la limite de 120%, le fonds peut être exposé sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières.

L'exposition au risque actions sera comprise entre 60% et 120%, compte tenu des opérations d'emprunt d'espèces et/ou de l'achat ou la vente de contrats financiers à terme sur indice actions.

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de la zone euro et, dans la limite de 10%, hors zone euro sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, obligations convertibles, ou emprunts privés de toutes capitalisations.

Il s'agit de titres notés Investment grade au moment de l'investissement par l'analyse crédit interne basée non systématiquement sur celle des agences de notation.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants, sans contrainte de maturité :

- Bons du trésor,
- Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN),
- Obligations à taux fixes ou à taux variables,
- Obligations convertibles,
- Obligations indexées.

Le gérant se donne la possibilité d'investir dans des obligations à haut rendement (titres spéculatifs) dans la limite de 10% maximum.

L'investissement dans la poche taux/monétaire est limité à 25% ; cependant, le recours à des contrats financiers à terme à des fins de couverture conduit à une exposition au risque de taux comprise entre 0% et 40%.

➤ Les parts ou actions d'OPC

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu' à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Ces OPC seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPC sélectionnés pourront être les suivants :

- OPC « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions ;
- OPC « obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux ;
- OPC « diversifié » ;
- OPC « monétaires » pour gérer la trésorerie ;
- Trackers.

3. Les instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- la nature des marchés d'intervention : marchés réglementés et organisés selon les instruments utilisés.
- les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - action ;
 - taux.
- la nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - couverture ou dynamisation du portefeuille.
- la nature des instruments utilisés : sur ces marchés, le fonds peut recourir aux instruments suivants :
 - futures sur actions, sur Indices Actions (CAC 40, STOXX, EUROSTOXX, Dax) et Indices Taux (Bund, Bobl, Schatz) ;
 - contrats CAC 40 ;
 - options et bons d'option.
- la stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - couverture des risques actions ou dynamisation du portefeuille.

Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Le FCP n'aura pas recours aux swaps de performance / Total Return Swap.

4. Instruments intégrant des dérivés

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles de toute nature, warrants, EMTN, bons de souscription d'actions, certificats.

- les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - action ;
 - taux.
- la nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - couverture ou dynamisation du portefeuille.

5. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions du Code Monétaire et Financier.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

La gestion n'a pas recours à ce type d'opérations.

8. Contrats constituant des garanties financières

Néant

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque Action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser.

L'OPCVM peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Le fonds pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 120% de l'actif net sur les marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de liquidité :

L'OPCVM pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidité. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque de taux :

L'OPCVM peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie :

La société de gestion pourra utiliser des instruments financiers dérivés où des techniques de gestion efficace gré à gré conclus auprès de contreparties sélectionnées par la société de gestion. En conséquence, l'OPCVM est exposé au risque qu'une ou plusieurs contreparties ne puissent honorer ses engagements au titre de ces instruments ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Impact des instruments dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés entraîne un risque d'amplification des pertes pour l'OPCVM lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques accessoires

Risque de change (pour l'ensemble du portefeuille) :

L'OPCVM peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux investissements dans les pays émergents (pour l'ensemble du portefeuille) :

Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque lié à l'investissement dans des obligations spéculatives à haut rendement :

Cet OPCVM peut investir dans des obligations spéculatives à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres ont un risque de défaillance important.

Risques de durabilité :

Les risques en matière de durabilité sont définis comme des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (« ESG »), qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité qui résultent des investissements réalisés par la société de gestion peuvent survenir dans le domaine social, environnemental ou de la gouvernance.

Dans le cadre de la gestion de Talence Euromidcap, eu égard à l'objectif de gestion du Fonds et à la stratégie d'investissement mise en œuvre, la société de gestion n'intègre pas la prise en compte des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

En effet, la stratégie de Talence Euromidcap consistant à sélectionner des émetteurs sur la base d'une analyse fondamentale, la société de gestion n'intègre pas dans ses décisions d'investissement la prise en compte de critères extra-financiers tels que les risques en matière de durabilité.

La société de gestion ne garantit pas que les investissements réalisés par le Fonds ne sont pas soumis à des risques en matière de durabilité dans une quelconque mesure.

Si de tels risques en matière de durabilité survenaient pour un investissement, ils pourraient ainsi avoir une incidence négative sur la performance financière de l'investissement concerné et, par conséquent, sur la performance du portefeuille du Fonds dans son ensemble et sur le rendement financier pour les investisseurs.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Modification de l'indicateur de référence à compter du 1^{er} janvier 2024 : Euro stoxx Small Index NR jusqu'à cette date et Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR, à compter de celle-ci.

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

La hausse des marchés actions durant cette période (CAC 40 NR +6.77% et Eurostoxx NR +18.25%) s'est poursuivie grâce à plusieurs éléments positifs tels que des perspectives économiques mondiales qui demeurent favorables même si celles-ci sont inférieures à la moyenne historique, une inflation qui continue de se rapprocher des objectifs des banques centrales, et donc une normalisation de la politique monétaire avec les premières baisses des taux qui se profilent.

Dans cet environnement, Talence Euromidcap recule de 3.30% contre une hausse de 10.23% pour son indice de référence (Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR chaîné avec l'Euro stoxx Small Index NR à partir du 1/01/24) qui a une fois de plus souffert de son biais valeur de croissance.

Parmi les contributions négatives, notons la baisse de titres tels que Soitec (avertissement sur les résultats), Barco (nouveau profit warning), Puma (environnement qui reste poussif), Remy Cointreau (accusé de pratiques anti-dumping, le groupe risque de se voir imposer des taxes par la Chine).

A l'inverse, on notera les contributions positives de quelques positions telles que Nexans (révision à la hausse de la guidance 2024 et environnement toujours très porteur), Reply (qui délivre de solides résultats contrairement à ses pairs), Rational (dynamique toujours positive) et Bawag (annonce de petites opérations de croissance externe relatives).

Au 30/08/24, Talence Euromidcap est investi à hauteur de 97.7% et est composé de 39 titres. Nos convictions fortes pour les prochains mois sont Amplifon, Nexans, Rational, Viscofan, et Sopra.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
TALENCE EUROMIDCAP AC	01/09/2023	30/08/2024	-3.30%	+10.23%
TALENCE EUROMIDCAP IC	01/09/2023	30/08/2024	-2.23%	
TALENCE EUROMIDCAP NC	01/09/2023	30/08/2024	-1.10%	
TALENCE EUROMIDCAP CS	01/09/2023	30/08/2024	-2.38%	

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

MOUVEMENTS TALENCE EUROMIDCAP

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	26 082 056,30 €
Cessions	38 567 570,30 €
Total général net	12 485 514,00 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
20/11/2023	Action	AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	563 557,67
31/05/2024	Action	FR0000120859	IMERYS SA	546 011,98
30/05/2024	Action	IT0001157020	ERG SPA	499 112,86
20/12/2023	Action	FR0000064578	COVIVIO	438 421,10
29/11/2023	Action	ES0183746314	VIDRALA S,A,	412 080,26
08/02/2024	Action	NL0012817175	ALFEN BEHEER BV	390 229,90
12/04/2024	Action	IT0000076486	DANIELI C,EPAR,NCV	378 676,64
05/04/2024	Action	FR0000050809	SOPRA STERIA	347 596,09
30/04/2024	Action	FR0004024222	INTERPARFUMS SA	343 272,92
02/04/2024	Action	FR0013269123	RUBIS	324 693,39

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
05/01/2024	Action	FR0000130395	REMY COINTREAU	888 560,25
28/03/2024	Action	FR0013227113	SOITEC SA	503 990,00
14/12/2023	Action	FR0011675362	NEOEN SA	430 683,90
26/09/2023	Action	LU0569974404	APERAM	425 451,65
21/12/2023	OPC	LU2004791492	PLACEURO DOM OPP 1-	418 976,50
07/02/2024	Action	FR0000044448	NEXANS SA	417 764,30
23/11/2023	Action	DE000A161408	HELLOFRESH AG	399 607,57
20/10/2023	Action	IT0001078911	INTERPUMP GROUP	397 263,88
25/09/2023	Action	LU0569974404	APERAM	390 136,55
23/05/2024	Action	IT0005244402	BFF BANK SPA	359 152,26

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice 2023/2024.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites réglementées ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des « commissaires aux comptes ».

TALENCE GESTION se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;

ou

- Que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

5. Le mode d'exercice des droits de vote

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

6. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution)
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés,
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- coût total de l'exécution ;
- qualité de l'exécution des ordres ;
- qualité du back-office ;
- accès à des blocs de titres ;
- coût de l'intermédiation ;
- notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 (SFDR) :

Le Fonds relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Aucune approche extra-financière n'est donc intégrée dans sa stratégie.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2023, vous trouverez ci-dessous :

* le montant total des rémunérations fixes brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2023 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée)

* le montant total des primes discrétionnaires brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2023 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée)

* le nombre de bénéficiaires concernés sachant qu'il y a pu avoir des entrées/sorties au cours de l'exercice

Et le cas échéant les rémunérations versées par les OPC directement, y compris les éventuelles commissions de performance.

Ce tableau inclut toutes les personnes salariées au cours de l'exercice dont celles le contrat de travail s'est terminé au cours de l'exercice, ainsi que les CDD et les apprentis.

Ce tableau n'inclut pas : les stagiaires, les primes d'aide versées par l'Etat aux collaborateurs éligibles (prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, indemnité inflation).

	Total salaires bruts fixes versés en 2023		Total rémunérations variables brutes versées en 2023	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion, hors charges sociales	3 169 920	41	162 500	30
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 547 349	15	75 000	12
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



Talence Euromidcap

Fonds commun de placement
Société de gestion : Talence Gestion

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 août 2024

Aux porteurs de parts du FCP Talence Euromidcap,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement (FCP) Talence Euromidcap relatifs à l'exercice clos le 30 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 novembre 2024

Le commissaire aux comptes

DocuSigned by:
Pascal COSSÉ
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
représenté par
Pascal Cossé

BILAN ACTIF AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	30 740 577,96	44 842 966,89
Actions et valeurs assimilées	29 783 428,90	43 333 416,90
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	29 783 428,90	43 333 416,90
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	957 149,06	1 509 549,99
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	957 149,06	1 509 549,99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	72 538,59	171 535,96
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	72 538,59	171 535,96
COMPTES FINANCIERS	721 816,48	2 366 260,39
Liquidités	721 816,48	2 366 260,39
TOTAL DE L'ACTIF	31 534 933,03	47 380 763,24

BILAN PASSIF AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	32 401 349,48	47 444 137,36
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 275 083,68	-680 724,85
Résultat de l'exercice (a,b)	327 999,71	203 513,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	31 454 265,51	46 966 925,66
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	80 667,52	413 837,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	80 667,52	413 837,58
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	31 534 933,03	47 380 763,24

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	43 151,60	34 920,01
Produits sur actions et valeurs assimilées	807 264,78	878 120,62
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	850 416,38	913 040,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	700,34
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	700,34
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	850 416,38	912 340,29
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	529 495,63	723 323,65
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	320 920,75	189 016,64
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 078,96	14 496,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	327 999,71	203 513,15

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013304060 - Part TALENCE EUROMIDCAP CS : Taux de frais maximum de 1,40%.

FR0011992536 - Part TALENCE EUROMIDCAP NC : Taux de frais maximum de 0,10%.

FR0012610145 - Part TALENCE EUROMIDCAP IC : Taux de frais maximum de 1,25%.

FR0011992528 - Part TALENCE EUROMIDCAP AC : Taux de frais maximum de 2,35%.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Parts AC et CS : 20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) Part IC : 15 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) Part NC : Néant

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, sous condition que le fonds ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicables à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Net Return Index dividendes réinvestis.

La période de cristallisation de la commission de surperformance correspond :

- pour la première : du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 ;
- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de septembre au dernier jour de bourse d'août de l'année suivante.

La période de référence de la commission de surperformance correspond à la période de 5 ans au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle le fonds a le droit de réinitialiser le mécanisme de compensation de la performance négative (ou sous-performance) passée.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance. En aucun cas la période de cristallisation de la commission de surperformance du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

• **Pendant la période de cristallisation de la commission de surperformance :**

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera pour les parts AC et CS 20% TTC maximum entre ces deux actifs et pour les parts IC 15 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

- **A la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance, étant remplie la condition que le fonds ait enregistré sur cette période une performance positive :**
 - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de cristallisation de la commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de gestion.
 - Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de cristallisation de la commission de surperformance). La période de référence de la commission de surperformance sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence de la commission de surperformance doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts TALENCE EUROMIDCAP AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE EUROMIDCAP CS	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE EUROMIDCAP IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE EUROMIDCAP NC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/08/2024 EN EUR

	30/08/2024	31/08/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	46 966 925,66	53 930 898,20
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 961 527,90	1 909 109,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-17 267 992,93	-11 592 578,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 662 105,88	4 943 696,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 039 694,52	-5 446 323,69
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,09
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-0,03
Frais de transactions	-171 836,79	-304 511,17
Différences de change	-6 825,03	-95 479,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	29 134,59	3 433 098,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 654 923,91	1 625 789,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 625 789,32	1 807 308,75
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	320 920,75	189 016,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	31 454 265,51	46 966 925,66

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 816,48	2,29
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	721 816,48	2,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 DKK		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	897 784,00	2,85	788 277,72	2,51	431 001,89	1,37	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/08/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	57 538,59
	Coupons et dividendes en espèces	15 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		72 538,59
DETTES		
	Rachats à payer	71 432,13
	Frais de gestion fixe	9 235,39
TOTAL DES DETTES		80 667,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-8 128,93

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TALENCE EUROMIDCAP AC		
Parts souscrites durant l'exercice	5 370,9088	805 061,62
Parts rachetées durant l'exercice	-57 589,8219	-8 621 292,47
Solde net des souscriptions/rachats	-52 218,9131	-7 816 230,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	86 301,5854	
Part TALENCE EUROMIDCAP CS		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 511,0759	-236 500,38
Solde net des souscriptions/rachats	-1 511,0759	-236 500,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 221,7485	
Part TALENCE EUROMIDCAP IC		
Parts souscrites durant l'exercice	145,0000	2 087 771,68
Parts rachetées durant l'exercice	-359,0000	-5 180 420,60
Solde net des souscriptions/rachats	-214,0000	-3 092 648,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	564,4281	
Part TALENCE EUROMIDCAP NC		
Parts souscrites durant l'exercice	223,3815	68 694,60
Parts rachetées durant l'exercice	-10 720,6241	-3 229 779,48
Solde net des souscriptions/rachats	-10 497,2426	-3 161 084,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 613,0103	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TALENCE EUROMIDCAP AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE EUROMIDCAP CS	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE EUROMIDCAP IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE EUROMIDCAP NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/08/2024
Parts TALENCE EUROMIDCAP AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	391 176,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE EUROMIDCAP CS	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 655,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE EUROMIDCAP IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	116 709,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE EUROMIDCAP NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 954,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/08/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/08/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/08/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			957 149,06
Instruments financiers à terme	FR0013228004	TALENCE SELECTION PME IC	957 149,06
Total des titres du groupe			957 149,06

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/08/2024	31/08/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	327 999,71	203 513,15
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	327 999,71	203 513,15

	30/08/2024	31/08/2023
Parts TALENCE EUROMIDCAP AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 585,79	-100 524,14
Total	7 585,79	-100 524,14

	30/08/2024	31/08/2023
Parts TALENCE EUROMIDCAP CS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 713,51	4 433,81
Total	6 713,51	4 433,81

	30/08/2024	31/08/2023
Parts TALENCE EUROMIDCAP IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	94 205,01	72 097,59
Total	94 205,01	72 097,59

	30/08/2024	31/08/2023
Parts TALENCE EUROMIDCAP NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	219 495,40	227 505,89
Total	219 495,40	227 505,89

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/08/2024	31/08/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 275 083,68	-680 724,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 275 083,68	-680 724,85

	30/08/2024	31/08/2023
Parts TALENCE EUROMIDCAP AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-527 396,30	-314 955,32
Total	-527 396,30	-314 955,32

	30/08/2024	31/08/2023
Parts TALENCE EUROMIDCAP CS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-27 192,95	-13 512,96
Total	-27 192,95	-13 512,96

	30/08/2024	31/08/2023
Parts TALENCE EUROMIDCAP IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-332 170,08	-167 205,37
Total	-332 170,08	-167 205,37

	30/08/2024	31/08/2023
Parts TALENCE EUROMIDCAP NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-388 324,35	-185 051,20
Total	-388 324,35	-185 051,20

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
Actif net Global en EUR	70 368 856,43	85 736 857,26	53 930 898,20	46 966 925,66	31 454 265,51
Parts TALENCE EUROMIDCAP AC en EUR					
Actif net	30 756 889,74	37 739 688,45	24 356 252,38	21 482 260,02	12 942 829,91
Nombre de titres	208 612,5932	193 975,7550	163 900,3372	138 520,4985	86 301,5854
Valeur liquidative unitaire	147,43	194,55	148,60	155,08	149,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,88	36,03	-7,15	-2,27	-6,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,95	-1,51	-1,32	-0,72	0,08
Parts TALENCE EUROMIDCAP CS en EUR					
Actif net	2 674 935,11	3 015 614,49	1 295 902,99	932 846,03	670 645,87
Nombre de titres	17 792,9076	15 054,7121	8 390,5942	5 732,8244	4 221,7485
Valeur liquidative unitaire	150,33	200,31	154,44	162,72	158,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,90	36,92	-7,46	-2,35	-6,44
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,41	0,16	0,32	0,77	1,59
Parts TALENCE EUROMIDCAP IC en EUR					
Actif net	19 044 371,51	22 962 048,90	13 662 010,23	11 564 819,18	8 198 571,10
Nombre de titres	1 393,3677	1 259,4031	970,3028	778,4281	564,4281
Valeur liquidative unitaire	13 667,87	18 232,48	14 080,15	14 856,63	14 525,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	109,88	3 362,09	-680,60	-214,79	-588,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-39,74	32,85	54,29	92,61	166,90
Parts TALENCE EUROMIDCAP NC en EUR					
Actif net	17 892 660,07	22 019 505,42	14 616 732,60	12 987 000,43	9 642 218,63
Nombre de titres	65 301,3275	59 517,8807	50 586,7630	42 110,2529	31 613,0103
Valeur liquidative unitaire	274,00	369,96	288,94	308,40	305,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,64	68,05	-14,02	-4,39	-12,28
Capitalisation unitaire sur résultat	2,17	4,54	4,93	5,40	6,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	22 000	381 700,00	1,22
JUNGHEINRICH AG	EUR	24 500	695 800,00	2,21
PUMA SE	EUR	15 000	586 350,00	1,87
RATIONAL AG	EUR	1 200	1 093 800,00	3,48
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	26 000	385 580,00	1,22
TOTAL ALLEMAGNE			3 143 230,00	10,00
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	14 000	968 100,00	3,08
DO CO RESTAURANTS	EUR	6 750	1 020 600,00	3,24
TOTAL AUTRICHE			1 988 700,00	6,32
BELGIQUE				
LOTUS BAKERIES	EUR	85	967 300,00	3,08
VGP	EUR	3 500	325 150,00	1,02
TOTAL BELGIQUE			1 292 450,00	4,10
DANEMARK				
CADELER A/S	NOK	72 000	431 001,89	1,37
ROYAL UNIBREW AS	DKK	10 500	788 277,72	2,50
TOTAL DANEMARK			1 219 279,61	3,87
ESPAGNE				
TECNICAS REUNIDAS	EUR	55 000	625 350,00	1,99
VIDRALA S.A.	EUR	10 000	987 000,00	3,14
VISCOFAN	EUR	17 500	1 069 250,00	3,40
TOTAL ESPAGNE			2 681 600,00	8,53
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY	EUR	28 000	1 037 680,00	3,30
TOTAL FINLANDE			1 037 680,00	3,30
FRANCE				
ALTEN SA	EUR	4 000	406 400,00	1,30
COVIVIO	EUR	19 000	957 600,00	3,04
IMERYS SA	EUR	20 000	606 000,00	1,93
INTERPARFUMS SA	EUR	17 100	774 630,00	2,46
NEOEN SA	EUR	20 616	798 251,52	2,54
NEXANS SA	EUR	9 377	1 094 295,90	3,48
REMY COINTREAU	EUR	7 500	553 500,00	1,76
REMY COINTREAU RTS 16-09-24	EUR	7 500	0,00	0,00
RUBIS	EUR	16 000	465 920,00	1,48
SEB	EUR	10 000	946 000,00	3,01
SOPRA STERIA	EUR	6 000	1 047 000,00	3,33
SPIE SA	EUR	26 000	949 000,00	3,01
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	18 000	483 840,00	1,54
TOTAL FRANCE			9 082 437,42	28,88
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	49 399	1 438 992,87	4,58
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	8 500	754 375,00	2,40

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANIELI C.EPAR.NCV	EUR	28 000	708 400,00	2,24
DE LONGHI SPA	EUR	36 000	1 039 680,00	3,31
ERG SPA	EUR	22 000	538 560,00	1,71
INTERPUMP GROUP	EUR	19 000	755 060,00	2,40
REPLY FRAZION	EUR	7 000	998 900,00	3,17
TOTAL ITALIE			6 233 967,87	19,81
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	27 000	733 320,00	2,33
TOTAL LUXEMBOURG			733 320,00	2,33
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	15 000	528 300,00	1,68
CTP NV	EUR	26 000	441 480,00	1,40
SHOP APOTHEKE EUROPE NV	EUR	4 000	503 200,00	1,61
TOTAL PAYS-BAS			1 472 980,00	4,69
SUEDE				
INWIDO AB	SEK	57 000	897 784,00	2,86
TOTAL SUEDE			897 784,00	2,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 783 428,90	94,69
TOTAL Actions et valeurs assimilées			29 783 428,90	94,69
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
TALENCE SELECTION PME IC	EUR	98,8336	957 149,06	3,04
TOTAL FRANCE			957 149,06	3,04
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			957 149,06	3,04
TOTAL Organismes de placement collectif			957 149,06	3,04
Créances			72 538,59	0,23
Dettes			-80 667,52	-0,25
Comptes financiers			721 816,48	2,29
Actif net			31 454 265,51	100,00

Parts TALENCE EUROMIDCAP AC	EUR	86 301,5854	149,97
Parts TALENCE EUROMIDCAP IC	EUR	564,4281	14 525,44
Parts TALENCE EUROMIDCAP NC	EUR	31 613,0103	305,00
Parts TALENCE EUROMIDCAP CS	EUR	4 221,7485	158,85